

TARIF DES HONORAIRES ET COMMISSIONS

Valable du 1er JANVIER 2017 au 31 DECEMBRE 2017

VENTES

A) SUR IMMEUBLES D'HABITATION OU PROFESSIONNELS (TVA 20%*)

	H.T.		T.T.C.
de 0 € à 49 999 €	7,90%	soit	9,50%
de 50 000 € à 99 999 €	6,60%	soit	8,00%
de 100 000€ à 149 999€	5,80%	soit	7,00%
de 150 000€ à 249 999€	5,00%	soit	6,00%
de 250 000€ à 449 999€	4,50%	soit	5,50%
450 000€ et plus	4,16%		5%
Tarif minimum	1500€ TTC		

à la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire

B) SUR IMMEUBLES COMMERCIAUX INDUSTRIELS OU SUR FONDS DE COMMERCE (TVA 20%*)

ACQUEREURS	2%HT sur le prix soit 2,40%TTC
VENDEURS	5%HT sur le prix soit 6,00%TTC
	ou
VENDEURS	7%HT sur le prix soit 8,40%TTC

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail

A) LOCAUX D'HABITATION OU D'HABITATION ET PROFESSIONNELS (MIXTES) (TVA 20,%)

8,00 €/m² TTC (6,67 € ht) pour chaque partie
 - Pour le propriétaire : 6,67 € ht soit 8,00 € TTC
 - Pour le locataire : 6,67 € ht soit 8,00 € TTC

B) LOCAUX PROFESSIONNELS à la charge du preneur, sauf convention contraire

12 % du loyer annuel H.T. soit 14,40 % TTC

C) LOCAUX COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS à la charge du preneur, sauf convention contraire

10 % HT* du loyer principal de la première année
 + 1 %* du loyer principal par année supplémentaire

D) GARAGES/PARKINGS Forfait par partie :

66,34 € ht, soit 80,00 € TTC

Réalisation d'état des lieux

A) HABITATION non meublée :

3,00 €/m² TTC (2,50 € ht) pour chaque partie

- Pour le propriétaire : 3,00 €/m² TTC (2,50 € ht)
- Pour le locataire : 3,00 €/m² TTC (2,50 € ht)

B) HABITATION Meublée :

idem habitation non meublée

C) HABITATION, PROFESSIONNEL MIXTES

idem habitation

D) PROFESSIONNEL

5,60 % HT sur loyer annuel soit 6,72 % TTC

A la charge du preneur sauf convention contraire

E) COMMERCIAL

5,60 % HT sur loyer total des années soit 6,72 % TTC

A la charge du preneur sauf convention contraire

Frais d'entremise et de négociation

à la charge du bailleur uniquement

Habitation : forfait de 116,67 € HT, soit 140,00 € TTC

HONORAIRES DE GERANCE

7% HT soit 8,40% TTC sur toutes sommes encaissées contractuellement modulés et un forfait accepté par le gestionnaire pour les honoraires de base de sa gestion en fonction du marché contracté,

PROTECTION DES REVENUS

Garantie des loyers et dégradations

3,26%HT soit 3,91%TTC sur toutes sommes encaissées

TARIF DES VACATIONS en euros

DECLARATION FISCALE

TVA 20,00 %

	Heures ouvrables		non ouvrables	
	HT	TTC	HT	TTC
Gérant	54,17	65,00	108,33	130,00
Collaborateur	37,5	45,00	83	100,00
Sécretariat	30,83	37,00	58,33	70,00

Etablissement d'un document récapitulatif en vue de la déclaration des revenus fonciers, de la contribution représentative du droit au bail et contribution additionnelle

Par déclaration fiscale

	HT	TTC
Par immeuble	37,50 €	45,00 €
Par appartement supplémentaire	15,00 €	18,00 €
Par parking ou garage	15,00 €	18,00 €
Jusqu'à 5 parkings ou garages	33,33 €	40,00 €
Au delà par parking ou garage	4,17 €	5,00 €

CONVENTION DOSSIER ANAH

A la vacation avec un minimum de **83,61€ HT soit 100,33€ TTC**

OBSERVATIONS GENERALES

En cas d'encaissement direct auprès de chaque locataire, les honoraires sont majorés de **25%**. Indépendamment des honoraires prévus pour des interventions indiquées ci-dessus, (et dont la liste n'est pas limitative), les frais doivent être remboursés, et notamment pour: **les frais de déplacement et de papeterie**

OPERATIONS REMUNEREES PAR UN HONORAIRE PROPORTIONNEL

Travaux exceptionnels: 3,5% HT soit 4,20% TTC
Ces honoraires rémunèrent le succroît de travail administratif et comptable imposé par les travaux décidés. L'étude et la vérification des mémoires sont à payer en sus du tarif de vacation

BAUX:

CESSION OU PROROGATION DE BAIL COMMERCIAL

Emolument comme en matière de rédaction de bail sur les années restant à courir

REVISION DU LOYER COMMERCIAL

Emolument comme en matière de rédaction de bail sur l'augmentation des loyers compte tenu des années restant à courir

RESILIATION DE BAIL COMMERCIAL

Moitié de l'émolument sur les années restant à courir

AUTRES HONORAIRES

SERVICES ET FRAIS NON COMPRIS DANS LES HONORAIRES FIXES (non limitatif)

Etude et mise au point de toutes questions à prédominance juridique

100,33€ TTC (TVA 20%) + temps passé à la vacation

Actes de procédure tant en demande qu'en défense

A la vacation avec au minimum **100,33€ TTC**

Frais de gestion sinistre dégâts des eaux (hors vacation)

Forfait de 50,00 € HT, soit **60,00 € TTC**

Frais de constitution de dossier contentieux locataires (dossier huissier, avocat...)

Forfait de 66,67 € HT, soit **80,00 € TTC**

Frais d'organisation à l'élaboration des diagnostics

Forfait de 6,67 € HT, soit **8,00 € TTC**

La SAS Cabinet PARISEL est titulaire des cartes professionnelles N°14 et 74 portant les mentions: gestion immobilière, garantie pour un montant de 1.520.000 € et transactions sur immeubles et fonds de commerce, garantie pour un montant de 120 000 €

ACHATS . VENTES . LOCATIONS . GERANCES . COMMERCES



S.A.S AU CAPITAL DE 274 740€

« LE DARCY » - 4 BIS, RUE DU DOCTEUR MARET - B.P. 35231 - 21052 DIJON CEDEX

TEL : GERANCE : 03 80 50 90 92 - LOCATION : 03 80 50 90 91 - FAX : 03 80 30 28 87

e-mail : parisel-loc@parisel.fr - site : www.parisel.com

Cartes Professionnelles n° 14 et 74 délivrées par la Préfecture de la Côte d'Or Garantie F N A I M 89, Rue de la Boétie, PARIS 8^e - Siret 350 704 904 00019

